

Éliane Cloose

LE FRANÇAIS DU MONDE DU TRAVAIL

Approche spécifique de l'économie
et du monde des affaires

Cinquième édition

Presses universitaires de Grenoble

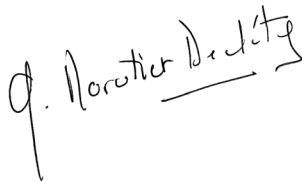
Préface

Le français du monde du travail, dont voici la cinquième édition, constitue une introduction simple et concise aux bases de l'économie d'entreprise et de l'économie générale. Cet ouvrage est utile aux étudiants et professionnels en activité désireux de s'initier à ce domaine, ou d'approfondir leurs connaissances, tout en acquérant le français de spécialité que constitue le français des affaires. Il permet également aux enseignants de français langue étrangère d'acquérir les connaissances nécessaires pour aborder l'enseignement du français sur objectifs spécifiques dans le domaine des affaires.

Structuré en dix unités, ce manuel propose pour chacun des thèmes une présentation générale, un approfondissement du lexique, des questionnaires à choix multiples, des pistes pour s'informer plus amplement. Il permet de se tenir au courant des évolutions notamment au travers d'activités adaptées à l'auto-formation.

En fin d'unité, l'apprenant trouve une partie intitulée « **Entraînement aux examens de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris** ». Les exercices qui y figurent permettent de se familiariser avec certaines épreuves des diplômes DFP Affaires B2 et C1 délivrés par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Plus particulièrement, les étudiants peuvent s'entraîner aux exercices portant sur les parties *Connaissance de l'entreprise* et *Connaissance du monde des affaires* ainsi que sur les compétences de compréhension et d'expression nécessaires pour rédiger une lettre d'affaires, par exemple.

Nul doute que le lecteur, qu'il soit enseignant, apprenant ou professionnel, trouvera dans *Le français du monde du travail* un moyen d'accéder efficacement à la compréhension du monde de l'entreprise et des affaires ainsi qu'aux outils langagiers et au vocabulaire qui lui sont propres.



Guilhène Maratier-Decléty

Ancienne directrice des relations internationales de l'Enseignement
Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Avant-propos

Cet avant-propos pourrait s'ouvrir par une question : est-il bien nécessaire d'étudier, au ^{xxi}^e siècle, le français des affaires alors que l'anglais semble gagner du terrain de jour en jour ? La réponse, positive bien sûr, s'impose à nous, en France comme à l'étranger, où chaque jour voit l'implantation d'une entreprise française dans une nouvelle région du monde : la mode et le luxe bien sûr, mais aussi l'industrie aéronautique, l'automobile, la grande distribution, l'agroalimentaire, les biens d'équipement sont autant de preuves, à l'étranger, du dynamisme d'une France économiquement puissante et à la pointe de la recherche et de la technologie dans bien des domaines. N'oublions pas également que l'espace économique francophone, dans le monde, c'est 52 états et 450 millions d'habitants qui constituent autant de marchés potentiels pour les entreprises qui essaieront de communiquer et de négocier en français.

Les enseignants de français langue étrangère ont depuis longtemps intégré cette dimension dans leurs cours de civilisation française, mais la matière reste souvent trop hermétique pour pouvoir faire l'objet d'un cours à proprement parler de français commercial.

L'objet de ce manuel est précisément d'offrir, à un public de niveau intermédiaire allant des lycéens aux adultes, en exercice professionnel ou non, une approche du français commercial accessible à tous, sans prérequis en sciences économiques ou financières, ni de la part de l'élève, ni de celle du maître. Les notions, élémentaires, sont classées par thèmes, qu'on pourra aborder indépendamment de l'ordre qui a été choisi ici.

Pour ce faire, on trouvera réunis dans un unique ouvrage, un traité d'acquisition du vocabulaire commercial, des règles simples de correspondance commerciale et des exercices de préparation aux examens de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et au Delf pro.

Chaque unité thématique suit la même progression, à savoir :

- le cours lui-même, destiné à fournir les connaissances élémentaires, étayé de documents authentiques et d'exemples concrets,
- une rubrique « ***Le saviez-vous*** », petite « récréation » après les acquisitions théoriques, qui présente un aspect insolite du sujet traité,

- une partie « **Recherche Personnelle** », relevant de la culture comparée, et invitant les apprenants à se pencher sur les systèmes économiques de leur propre pays,
- l'« **Enrichissement lexical** », qui permet un approfondissement du lexique, et nécessite une recherche en bibliothèque ou dans les ouvrages à disposition de l'apprenant (dictionnaires bilingues ou unilingues),
- les exercices d'« **Expression orale** » donnent la parole aux étudiants : c'est le moment de mettre en pratique les notions abordées, de faire des simulations de situations d'entreprise, de manipuler des documents authentiques,
- « **Le coin des internautes** » offre une sélection de sites Internet, sélectionnés pour leur pertinence et leur simplicité d'accès pour des apprenants étrangers ou novices dans la matière ; les enseignants pourront vérifier à tout instant que les informations données dans le cours ne sont pas périmées, risque dont il faut tenir compte dans un ouvrage sujet à de fréquentes évolutions (changement de taux d'impôts, de TVA, réformes des ministères dans les domaines du travail, etc.). Les apprenants qui souhaitent parfaire leurs nouvelles connaissances dans certains domaines pourront également consulter ces sites. Il sera enfin possible, dans les établissements équipés de salles informatique, de constituer des groupes de travail chargés de tâches de recherche sur les sites conseillés.

Cette dernière rubrique notamment, est significative de l'importance donnée dans cet ouvrage à l'auto-formation de l'apprenant. De tous les cours thématiques en français langue étrangère, le français des affaires est sans doute un de ceux qui évoluent le plus rapidement, et la simple délivrance d'informations, qu'on sait par définition rapidement obsolètes, serait bien insuffisante. On donnera le moins souvent possible le poisson, pour privilégier la façon de pêcher.

- l'« **Entraînement aux examens de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris** », comme son nom l'indique, prépare aux épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites au moyen de QCM, d'analyses de graphes, de résumés ou de lettres commerciales. Ces exercices pourront, le cas échéant, faire l'objet de devoirs. Les apprenants qui n'auraient pu assister à la correction en classe des exercices pourront vérifier leurs réponses en fin de volume. Toutes les informations utiles à la préparation de ces examens peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre de Commerce : www.fda.ccip.fr et sur le site du DELF pro : <http://www.ciep.fr/delf-pro/>

- Les annexes enfin, feront de l'ensemble un outil de référence, que l'on consultera pour y trouver des modèles de lettres, et des aides à la rédaction commerciale.

L'économie n'est pas « née » hier ; on trouvera ainsi tout au long du volume des documents authentiques d'archives, partant de l'idée qu'on comprend d'autant mieux l'économie d'aujourd'hui qu'on sait porter un regard curieux sur son passé.

Il m'a enfin semblé particulièrement important de faire appel aussi souvent que possible à l'humour. La discipline, en effet, selon les thèmes abordés, peut aller du « plutôt amusant » (le chapitre sur la publicité), au « tout à fait ennuyeux » (impôts et taxes par exemple), si on ne sait pas prendre un peu de recul pour présenter des notions complètement abstraites aux étudiants d'université notamment. Le français des affaires peut, et doit à mon sens, à ce niveau d'introduction, être « dédramatisé » ; grèves, impôts, chute de la bourse, 35 heures, autant de notions qui, abordées au second degré, contribueront à une ambiance décontractée et un climat de bonne humeur.

C'est en effet là toute l'ambition de ce livre : qu'une fois le dernier chapitre étudié, la dernière page tournée, on ait envie d'en savoir plus sur le sujet...

chapitre 1



© Renáta Sedmáka – Fotolia.com

Les différents types de sociétés en France

➤ Les différents types de sociétés en France

Evian en Société Anonyme, Michelin en Commandite par actions, votre magasin préféré de vêtements en Société à Responsabilité Limitée, votre plombier en Entreprise Unipersonnelle, etc. Le nom même des entreprises est déjà à moitié une énigme. Il est cependant très révélateur et vous donne souvent de bonnes indications sur la taille de l'entreprise, son management et, dans une certaine mesure, la « philosophie » de ses fondateurs. Il existe en effet plusieurs types de sociétés ; selon la forme choisie, elles auront des responsabilités différentes face à la loi, et leurs impôts ne seront pas les mêmes. Voyons donc, pour chaque forme, leurs implications juridiques et fiscales, et leurs caractéristiques.

Les sociétés commerciales sont divisées en sociétés de capitaux et sociétés de personnes. À mi-chemin entre les deux on trouve les sociétés à responsabilité limitée.

Sociétés de capitaux	Sociétés de personnes
Société Anonyme	Société en nom collectif
Société en Commandite par actions	Société en commandite simple
Société par Actions Simplifiée	Entreprise individuelle
Sociétés à Responsabilité limitée	
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée	
Société à Responsabilité Limitée	

► Structure générale des sociétés commerciales

Pourquoi ces distinctions ? Disons, pour simplifier, que dans une société de capitaux, on s'intéresse surtout au capital apporté par chaque associé, indépendamment de la personne qui apporte ce capital, c'est-à-dire l'argent ou la valeur marchande de ce qui est apporté à la société. Le capital est divisé en actions, et les actionnaires sont responsables des dettes éventuelles de la société dans la limite de ce qu'ils ont apporté à la société (leurs apports).

- Dans la **société de personnes** par contre, c'est la **personne** des associés qui est fondamentale. Le capital est divisé en parts. Pour comparer plus facilement, on peut dire que vous pouvez, dans une certaine mesure,

vendre toutes vos actions Peugeot SA à quelqu'un d'autre, sans aucune incidence sur le fonctionnement de la société (à supposer que vous ne soyez pas l'actionnaire majoritaire), mais que serait la Société en Nom Collectif Dupont Frères sans les frères Dupont ? Il y a fort à parier que le départ d'un des frères remettrait en question l'existence même de l'entreprise...

- Dans la **Société à Responsabilité Limitée** enfin, le capital est divisé en **parts**, comme pour les sociétés de personnes, mais les associés et le gérant ne sont **responsables que dans la limite de leurs apports**, comme dans la Société Anonyme. Les apports peuvent être effectués : en numéraire (de l'argent), en industrie (un associé met à disposition de la société des connaissances techniques ou son travail), en nature (voiture, ordinateur, etc.).

Maintenant, au plan pratique, comment choisir entre toutes ces formes ? Un critère simple : le nombre d'associés.

→ **Attention !**

Ne confondez pas le nombre d'associés (ce sont les personnes qui créent la société) et le nombre de personnes qui travaillent dans la société (qu'on appelle l'effectif, constitué par le nombre total des salariés). Une entreprise peut avoir 7 associés et 2 500 salariés.

↘ **Les critères de choix pour la création d'une entreprise**

A. Une seule personne

1. L'auto-entreprise

C'est le plus récent des statuts ; il permet de créer son entreprise avec un minimum de formalités, toutes possibles sur Internet et s'adresse aussi bien à un chômeur qui décide de se lancer à son compte qu'à des salariés, fonctionnaires ou retraités qui souhaitent avoir une activité parallèle.

Les conditions sont cependant limitées : ne pas excéder un chiffre d'affaires de 81 500 euros pour une activité de vente ou 32 600 euros pour des prestations de services.



© www.gamlaykykort.nu

► Marchand de journaux
au XIX^e siècle

2. L'entreprise individuelle (EI)

- Public : artisans, industriels, commerçants, professions libérales, etc.
- Provenance des capitaux : apport personnel.
- Seul ou associé : seul.
- Capital minimum pour former la société : il n'y en a pas. On est libre d'apporter ou de ne pas apporter de fonds.
- Statut du dirigeant : entrepreneur individuel.
- Patrimoines : confondus. Si la société a des dettes, il faut les rembourser avec son argent personnel, sauf la résidence principale, qui peut être protégée.
- Imposition : impôt sur le revenu, progressif, donc de 0 % à 45 %, selon ce que vous aurez gagné.

3. L'EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée)

À mi-chemin entre l'entreprise individuelle et l'EURL, sa caractéristique principale est de permettre de séparer les patrimoines personnels et professionnels.

4. L'EURL

(Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)

- Public : artisans, industriels, commerçants.
- Provenance des capitaux : apport personnel.
- Seul ou associé : seul.
- Capital minimum pour former la société : pas de minimum, libre depuis 2003.
- Statut du dirigeant : gérant.
- Patrimoines : séparés. On n'est responsable qu'à hauteur de ce qu'on a apporté ou affecté à la société. Seul le capital (ou la partie du patrimoine déclarée « professionnel ») peut être saisi par les créanciers en cas de difficultés de l'entreprise.
- Imposition : au choix, sur le revenu (0 % à 45 % maximum), ou sur les sociétés (33,33 % au-delà de 38 000 euros de bénéfices, 15 % si le bénéfice est inférieur à 38 000 euros).

B. Plusieurs associés

1. La SNC (Société en Nom Collectif)

- Public : commerçants. Exemple : Sté Martin et Fils.
- Provenance des capitaux : apport personnel.
- Seul ou associé : au moins deux associés, tous les associés sont aussi commerçants.
- Capital minimum pour former la société : néant, vous apportez ce que vous voulez.
- Statut du dirigeant : c'est un (ou plusieurs) gérant(s) qui dirige(nt).
- Patrimoines : confondus. Les associés sont responsables sur leurs fonds propres.
- Imposition : sur le revenu ou impôt sur les sociétés.

2. La SARL (Société à Responsabilité Limitée)

- Public : artisans, industriels et commerçants, professions libérales hors juridique (avocats...) et santé (médecins...).
- Provenance des capitaux : apport personnel de l'ensemble des associés, chaque apport devant être inférieur à 50 %.
- Seul ou associé : de 2 à 100 associés.
- Capital minimum pour former la société : pas de minimum, libre depuis 2003.
- Statut du dirigeant : associé gérant, minoritaire ou majoritaire, ou associé non gérant, les pouvoirs sont selon le cas, plus ou moins étendus.
- Patrimoines : séparés. Vous n'êtes responsable des dettes de la société qu'à hauteur de ce que vous avez apporté.
- Imposition : sur les sociétés (33,33 %).

3. La SA (Société Anonyme)

- Public : industriels et commerçants
- Provenance des capitaux : apport des associés.
- Seul ou associé : il faut 7 associés minimum pour créer une SA.
- Capital minimum pour former la société : 37 000 euros.

- Statut du dirigeant : Un conseil d'administration composé de 3 à 18 membres et un P.-D.G., ou un conseil de surveillance composé de 3 à 18 membres et un directoire (1 à 5 personnes). Les Sociétés Anonymes à conseil de surveillance sont beaucoup moins nombreuses que les Sociétés Anonymes à conseil d'administration, mais ce sont souvent de grandes entreprises : Vivendi, Carrefour, PSA et bien d'autres sont dans ce cas.



© www.illustration.fr

- Patrimoines : séparés. Responsabilité limitée au montant des apports.
- Imposition : impôt sur les sociétés (33,33 %).

4. Les autres formes

Pour être un peu plus complet sans entrer dans les détails, on citera aussi :

- **Le Groupement d'Intérêt Économique (GIE)**, dont l'objet est de développer l'activité économique de ses membres, sans réaliser de bénéfices pour lui-même, constitué au minimum de 2 personnes, sans capital minimum nécessaire.
- **La Société par Actions Simplifiée (SAS)**, dont le capital est libre, et qui est beaucoup plus simple à gérer que la SA. Plusieurs sociétés peuvent créer une filiale en SAS en charge d'une activité commune. À partir de deux associés seulement, et même un seul pour la SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle).

Ces deux structures sont dites de « coopération », c'est-à-dire qu'elles peuvent servir à la réalisation d'un projet commun à plusieurs entreprises.

- **La Société en Commandite par Actions** (exemple : Michelin) qui regroupe des associés commanditaires, actionnaires de la société, qui apportent les capitaux et les associés commandités qui font des apports en industrie. Les gérants de la société sont choisis parmi les commandités ou des tiers. Il faut au minimum un commandité et trois commanditaires. Capital social minimum 37 000 euros, impôt sur les sociétés.

Vous avez pu constater qu'il y a différentes formes de sociétés, et le choix s'opère en fonction du nombre d'associés, du type d'activité (commerçant ou non par exemple), de l'argent dont on dispose, mais aussi du degré de risque qu'on veut prendre. Le risque est très fort quand les patrimoines (l'argent de votre société et le vôtre) sont confondus, parce que si la société **dépense son bilan** (dépôt de bilan = la fin de la société), vous devrez rembourser ses dettes avec votre argent personnel.

1. Sociétés dont l'objet est d'exercer une activité professionnelle	
Toutes activités commerciales	EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée SARL : Société à responsabilité limitée SNC : Société en nom collectif
Projets innovants, start-up ou sociétés nécessitant des capitaux importants	SA : Société anonyme SAS : Société par actions simplifiée
Sociétés regroupant des personnes privées et publiques	SEM : Société d'économie mixte
Sociétés ayant pour objet d'exercer une profession libérale réglementée (avocats, architectes, médecins...)	SEL : Société d'exercice libéral SCP : Société civile professionnelle
2. Sociétés dont l'objet est de faciliter l'exercice d'une activité professionnelle	
Sociétés et groupements ayant pour objet de faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de leurs membres	SCM : Société civile de moyens GIE : Groupement d'intérêt économique

► **Tableau récapitulatif des différents types de sociétés et de groupements**

En France, la plupart des entreprises sont des **PME**. On compte, en 2009 :

- 2 486 000 **TPE**, très petites entreprises de moins de 20 personnes, qui produisent 28 % de la richesse nationale et emploient 30 % des salariés français (on les appelle aussi des « souris ») ;
- 63 000 **PME**, petites et moyennes entreprises de 20 à 250 personnes, qui produisent 25 % de la richesse nationale et emploient 30 % des salariés français (parmi elles, celles qui obtiennent le statut de PME de croissance sont appelées « gazelles ») ;
- 5 200 **GE**, grandes entreprises de plus de 250 personnes, qui produisent 47 % de la richesse et emploient 40 % des salariés français (on les appelle aussi des « éléphants »).

5. Quelques précisions supplémentaires

a. SARL et SA

Ce sont toutes les deux des sociétés de capitaux.

- Le **capital** de la SA est divisé en **actions** : ces actions sont achetées par des particuliers ou des entreprises, comme lorsque vous achetez à titre personnel des actions Sony ou Renault. Ces actions sont librement **cessibles**, c'est-à-dire que vous êtes tout à fait libre de les revendre sans l'accord des autres **actionnaires**. Nous en reparlerons dans le chapitre sur la Bourse. La SA est dirigée par le P.-D.G., Président-Directeur Général, choisi le plus souvent par le Conseil d'Administration (*board of directors*). Les membres du **conseil d'administration** sont **rémunérés** (payés) selon le système du **jeton de présence** (le jeton de présence a une certaine contrevaletur en euros, qu'on reçoit à chaque participation au conseil d'administration). Chaque année, souvent au mois de juin en France, se tient l'**assemblée générale**. On y prend les décisions importantes en votant, et on décide du montant du **dividende** c'est-à-dire de la part de bénéfices qui revient à chaque actionnaire. On fait un compte rendu de cette assemblée générale. Ce compte rendu s'appelle un **procès-verbal**, et il est envoyé aux actionnaires. Les sociétés publient aussi leur **rapport annuel**, en fin d'exercice comptable (période de douze mois). Les décisions qui peuvent être prises au cours de l'assemblée générale sont une **augmentation de capital** (on met de nouvelles actions sur le marché), une **fusion-acquisition**, la **distribution des bénéfices**, etc.
- Dans la SARL, le capital est divisé en **parts sociales**, et non pas en actions. On ne peut pas les vendre librement, c'est-à-dire que si vous voulez sortir d'une SARL, il vous faudra l'accord des autres associés. On peut choisir de **dissoudre** une SARL pour créer une SA par exemple, si la société est très prospère.

b. Les entreprises françaises

Il faut enfin savoir que la plupart des entreprises françaises sont **privées**, c'est-à-dire détenues par le secteur privé, contrairement aux entreprises que possède l'État. Quand une société publique devient privée, on parle de **privatisation**, ou de **dénationalisation**, quand une société devient publique, on parle de **nationalisation**. France Télécom est un exemple

récent de privatisation. La France a connu plusieurs phases de nationalisations : pendant les grandes crises (années 1930), après les deux guerres mondiales (Renault en 1946), et une grande vague en 1982 (gouvernement Mitterrand). Jusqu'à cette époque, pour simplifier, on considérait que la gauche nationalisait et la droite privatisait. Si l'esprit demeure ainsi, force est de constater que les gouvernements de gauche aussi font appel à la privatisation pour renflouer les caisses de l'État (par exemple les privatisations du gouvernement Jospin de 1997 à 2001 : suite de l'ouverture du capital France Télécom, CNP, Air France, abandon des participations Pechiney et Usinor). Actuellement, les privatisations continuent avec notamment celle d'EDF (électricité de France), introduite en Bourse en 2005.

c. Naissance et mort des sociétés

À sa constitution, il faut rédiger les statuts de la société, document où figurent la raison sociale, la forme juridique, le montant du capital, les apports, le siège social, la durée de vie de l'entreprise, etc. Y figurent aussi les administrateurs et les dates de clôture de l'exercice. Un avis doit être publié dans un journal d'annonces légales et on doit déposer le dossier de constitution de la société au greffe du tribunal de commerce pour immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Lorsque les choses vont mal, la société déclare au Tribunal de Commerce qu'elle cesse ses paiements : c'est le **dépôt de bilan**. Le Tribunal constate l'impossibilité pour une entreprise de payer ses dettes à l'échéance : c'est la **cessation de paiement**. Le tribunal doit intervenir pour essayer de sauver l'entreprise (plan de redressement, règlement à l'amiable), mais il arrive aussi qu'il décide de la vente de l'actif de la société pour payer les créanciers : c'est la **liquidation**. Un commerçant dont le tribunal a constaté la cessation de paiement est dit en **faillite**, et en **banqueroute** si cette faillite s'accompagne d'actes délictueux.

Le saviez-vous ?

Une entreprise peut avoir un très grand nombre d'actionnaires. Il y a ainsi plus de 550 millions de titres Eurotunnel, plus de 2,6 milliards de titres Orange ! Si vous ne possédez que quelques dizaines d'actions, vous serez ce qu'on appelle un petit porteur, et n'aurez guère de poids pour les décisions importantes ! D'où la récente tendance des actionnaires minoritaires à se regrouper en associations de petits porteurs pour avoir plus de poids, notamment lors des assemblées générales.

Recherches personnelles

Profitez de vos nouvelles connaissances en matière d'organisation des sociétés françaises pour faire le point sur ce que vous savez concernant les entreprises de votre pays. Essayez en particulier de répondre aux questions suivantes :

- Existe-t-il dans votre pays la même structure de SA/SARL ?
Trouvez deux exemples de sociétés représentées dans votre pays sous ces deux formes juridiques.
- Reprenez la définition de la page 13 des Sociétés Anonymes et réécrivez-la avec les caractéristiques des SA de votre pays.

Enrichissement lexical

Recherchez, à l'aide des ouvrages conseillés dans votre bibliographie, le sens des mots suivants :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| ● Fondateur | ● Siège social |
| ● Dépôt de brevet | ● Chiffre d'affaires |

Expression orale

Un(e) ami(e) voudrait s'installer en France et y travailler à son propre compte comme interprète. Il/elle dispose de 5 000 euros, peut emprunter de l'argent à ses parents ou à la banque, et vous demande conseil, ne sachant quelle forme de société choisir. Vous le/la conseillez en lui présentant avantages et inconvénients des différentes formules qui s'offrent à lui/elle.



Le coin des internautes

- **www.lentreprise.lexpress.fr** : de nombreuses informations pratiques sur les entreprises : fiches détaillées sur les différents statuts, statistiques et chiffres-clés, et de nombreux modèles de lettres et contrat, en accès gratuit.
- **www.apce.com** : le sigle APCE désigne l'Agence Pour la Création d'Entreprises. On y trouve beaucoup de renseignements pratiques sur la façon dont on organise une entreprise, allant de l'étude de marché aux formalités administratives d'inscription au Registre du commerce et des sociétés.
- **www.creeruneentreprise.fr** : le greffe du tribunal de commerce de Paris a dédié un site aux créateurs d'entreprises : choix de la forme juridique, formalités d'enregistrement, financement, études de marché, protection des marques. Des fiches claires et très détaillées.

Avez-vous bien compris ?

Essayez maintenant de répondre aux questions suivantes SANS chercher dans la partie de cours ! Cet exercice vous permettra de savoir ce qu'il vous faut réviser.

1. Une société dont le nombre d'associés est au minimum de 7 est :

a. une SA	c. une SNC
b. une SARL	d. une entreprise individuelle
2. Les petits porteurs protestent. N'ayant chacun que peu d'actions, ils n'ont que peu de :

a. privilèges	c. parole
b. voix	d. bilan
3. La SNC est tout particulièrement destinée aux :

a. industriels	c. agents commerciaux
b. professions libérales	d. commerçants
4. Une société qui fait faillite procède à un :

a. dépôt à vue	c. dépôt de marque
b. dépôt de bilan	d. dépôt légal
5. SARL signifie :

a. société à risque limité	c. société à responsabilité limitée
b. société à retrait limité	d. société à risque léger

 ... / ...